



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 114548

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les pertes qu'accusent les fournisseurs alternatifs d'électricité. En effet, certaines de ces entreprises telles que Poweo ou Direct Énergie connaissent des déficits égaux à plusieurs fois leur propre capital social. Malgré de telles situations, la CRE (commission de régulation de l'énergie) n'a pas imposé aux actionnaires de recapitalisation et les dettes de ces entreprises risquent d'être reportées sur EDF (Électricité de France). En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin d'éviter que les pertes de nouveaux fournisseurs d'électricité ne soient supportées par EDF et en définitive par l'État français en tant que principal actionnaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114548

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7798

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)